LETTRE AUX ELUS

Mesdames, Messieurs les élus

Les compétences Eau et Assainissement vont basculer entre 2019 et 2026 aux intercommunalités. Ce changement de compétences va nécessiter des harmonisations qui vont de fait remettre à plat les contrats de délégation de services publics pour de nombreuses communes. La question se pose donc, soit de reconduire cette gestion par un prestataire privé soit de mettre en place une régie pour assurer ce service public.

Vous serez donc amenés à délibérer prochainement sur les modes de gestion des services d’eau et d’assainissement pour plusieurs communes de notre intercommunalité.

Les faits et l'expérience de communes voisines montrent qu'une gestion en régie communautaire permet un gain d’environ 20% par rapport à une DSP privée.

**Il apparait donc que le mode de gestion en régie est une véritable alternative y compris sur le plan économique.**

Ce mode de gestion permettrait de mieux contrôler le fonctionnement de la distribution et de l’assainissement de l’eau.

L’expérience passée en délégation de service public nous a montré que les usagers étaient mécontents du service et que le réseau de distribution était, et reste, en très mauvais état avec des fuites considérables.

Plusieurs villes ont récemment décidé de passer en régie au bénéfice des usagers et de la collectivité, tant en terme de services que de coût. Cette régie permettrait d’accueillir le personnel en place qui travaille dans les sociétés privées et de créer des emplois locaux.

**Nous vous demandons instamment d’engager une concertation publique sur le mode de gestion envisageable pour l’avenir en matière d’assainissement et d’approvisionnement en eau potable. Jusqu’à présent le débat est resté limité aux élus et aux techniciens or une telle décision nécessite pour le moins une large consultation de vos administrés.**

**Dans tous les cas, il y a nécessité de mettre en place dans les plus brefs délais un comité des usagers.**

Veuillez recevoir Mesdames, Messieurs les élus mes sincères salutations.